

RELEVÉ DES PRINCIPALES DÉCISIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

15 avril 2025

Certificats article 74 alinéa 5 du décret « Paysage »

L'ARES a attesté de la conformité de certificats aux critères fixés par le décret « Paysage » pour qu'un établissement d'enseignement supérieur puisse délivrer un certificat et octroyer aux étudiant-es les crédits obtenus pour les enseignements suivis avec succès.

- » Certificat interuniversités en Négociation et Résolution des litiges fiscaux – UCLouvain
- » Certificat interuniversités en éthique du numérique et de l'intelligence artificielle – ULB
- » Executive master in business Essentials – ULiège
- » Executive master in business excellence – ULiège
- » Executive master in technological innovation management – ULiège
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Manuelle, Technique et Technologique (FMTT) - Collège technique « Aumôniers du travail » (ATC EPS)
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Manuelle, Technique et Technologique (FMTT) - EAFC Sud-Luxembourg
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Manuelle, Technique et Technologique (FMTT) - IPFC Brabant wallon
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Manuelle, Technique et Technologique (FMTT) – Institut Robert Guilbert
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Manuelle, Technique et Technologique (FMTT) - Institut Saint-Laurent Promotion sociale
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Numérique - Centre d'Enseignement Supérieur pour Adultes
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Numérique - Collège technique « Aumôniers du travail » (ATC EPS)
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Numérique - EAFC Sud-Luxembourg
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Numérique – Institut Robert Guilbert
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Numérique - Institut Saint-Laurent Promotion sociale
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Numérique - Institut Provincial supérieur Lise THIRY
- » Certificat inter enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Manuelle, Technique et Technologique (FMTT) - ITN Promotion sociale
- » Certificat inter enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Numérique - IEPSCF Namur-Cadets
- » Certificat inter haute école et université en thérapie manuelle - HEPHC

L'article 74 du décret « Paysage » précise que les études de formation continue « peuvent permettre la délivrance de certificats et l'octroi de crédits aux étudiant-es correspondant aux enseignements suivis avec succès, si elles portent sur au moins 10 crédits et respectent les mêmes critères d'organisation, d'accès, de contenu et de qualité que les études menant à des grades académiques ».

Avis 2025-02 : Avant-projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du parlement européen et du conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'union européen

L'ARES a émis l'avis suivant concernant l'avant-projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du parlement européen et du conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'union européen partiellement la directive (UE) 2022/2041 du parlement européen et du conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'union européen :

- » 12 membres émettent un avis globalement favorable ;
- » 10 membres émettent un avis globalement réservé ;
- » 2 membres émettent un avis globalement défavorable ;
- » 1 membre n'a pas voté (vote nul).

Chaque article a été analysé et a fait l'objet d'une appréciation et, le cas échéant, de commentaires.

Cet avis peut être consulté sur le [site internet de l'ARES](#).

Avis 2025-03 : Avant-projet d'arrêté du gouvernement de la Communauté française fixant le référentiel d'évaluation institutionnelle en application de l'article 9 bis, §1^{er}, alinéa 4, du décret du 22 février 2008 portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'AEQES organisé ou subventionné par la Communauté française

L'ARES a émis un avis favorable à l'endroit de l'avant-projet d'arrêté du gouvernement de la Communauté française fixant le référentiel d'évaluation institutionnelle en application de l'article 9 bis, §1^{er}, alinéa 4, du décret du 22 février 2008 portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'AEQES organisé ou subventionné par la Communauté française.

Cet avis peut être consulté sur le [site internet de l'ARES](#).

Code éthique de l'ARES

Le Conseil d'administration de l'ARES a adopté le Code éthique par consensus le 15 avril 2025.

Ce Code, applicable aux membres du personnel et partenaires 1 de l'ARES, a pour but de guider non seulement l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices à systématiquement adopter un comportement éthique et responsable, mais les encourage également à se responsabiliser et affiche publiquement les valeurs défendues par l'ARES.

Le code sera prochainement accessible sur le site internet de l'ARES.

Avis 2025-04 : Demande de dérogation aux conditions générales d'accès aux études - Master in medical physics (codiplômation UCLouvain & KULeuven)

L'ARES a émis un avis favorable à l'endroit de la demande de dérogation aux conditions générales d'accès aux études sur la base de l'article 120 du décret du 7 novembre 2013 dans le cadre de la coorganisation et codiplômation entre l'UCLouvain et la KULeuven du programme conjoint du master in medical physics.

Cet avis peut être consulté sur le [site internet de l'ARES](#).

Avis 2025-05 : Validation de l'organisation d'un cursus hors UE - Master en sciences de gestion (ULiège avec le Maroc)

L'ARES a émis un avis favorable à l'endroit de l'organisation, par l'ULiège, du master en sciences de gestion à Casablanca, en collaboration avec l'ESCA École de Management.

Cet avis peut être consulté sur le [site internet de l'ARES](#).

Avis 2025-06 : RFIE – Conditions d'accès aux masters en enseignement sections 4 et 5

Conformément à ses missions définies par le CA de l'ARES, la commission mobilité des étudiant·es et du personnel (CoM) tient à jour les conditions d'accès tels que définis dans le décret « Paysage » par les articles 107 (accès aux bacheliers de spécialisation), 111 §2 1° (accès aux études de deuxième cycle depuis un bachelier de premier cycle de type court) et 114 (accès direct à un deuxième cycle pour tout bachelier de type long).

Il s'agit donc pour la CoM de mettre à jour les AGCF concernés (AGCF du 24 septembre 2020 pour l'article 107 et AGCF du 30 août 2017 pour l'article 111 §2 1°) ainsi que la liste de l'ARES reprenant les accès liés à l'article 114. Cette mise à jour se fait annuellement et intègre les nouveaux accès liés aux créations d'habilitations ainsi que des modifications éventuelles demandées par les établissements.

C'est donc dans ce cadre que la CoM, en sa séance du 12 mars 2025, a validé les nouveaux accès liés à l'article 114 du décret « Paysage » entre des bacheliers de transition et des masters en enseignement section 4.

Cet avis peut être consulté sur le [site internet de l'ARES](#).

Conseil supérieur de la Mobilité (CSM)

La nouvelle composition du Conseil supérieur de la mobilité (CSM) a été validée par le Conseil d'administration.